

DEPARTEMENT DE L'OISE

Commune de DAMERAUCOURT

CARTE COMMUNALE

ANNEXE 1

**Evaluation des incidences de la Carte Communale sur le site
Natura 2000 de la Vallée du Bassin de la Selle.**

**août
2011**

INTRODUCTION ET CONTEXTE

Cette notice concerne l'évaluation des incidences possibles de l'application de la Carte Communale sur le périmètre de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) du « Réseau de Coteaux et de la Vallée du Bassin de la Selle ».

En effet, compte tenu de la présence sur le territoire communal d'un site Natura 2000, la Carte Communale de Daméraucourt doit faire l'objet d'une étude d'incidence Natura 2000 conformément à l'article R.414-19 du Code de l'environnement.

Natura 2000 est un réseau de sites naturels élaborés à l'échelle européenne. Son objectif est de concilier biodiversité et activités humaines dans une logique de développement durable.

Ce réseau a été mis en place suite à l'application de deux directives européennes :

- la directive « Oiseaux » de 2009.
- la directive « Habitats » de 1992.

Le Massif forestier du Haut Bray de l'Oise appartient au réseau Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats ».

Ainsi, la présente étude doit étudier l'incidence du projet par rapport à l'habitat naturel qui a motivé la création du site Natura 2000.

La commune de Daméraucourt dispose d'un patrimoine naturel remarquable comportant de nombreux habitats naturels et d'espèces qu'il convient de préserver et protéger.

L'application de la présente Carte Communale pourrait entraîner d'éventuelles incidences négatives sur le site Natura 2000 (destruction

d'un habitat naturel, perturbation d'une ou plusieurs espèces d'intérêt communautaire...).

L'évaluation des incidences de la Carte Communale sur le site Natura 2000 permettra :

-soit de démontrer que la Carte Communale n'entraînera aucune incidence sur le site Natura 2000.

-ou d'établir le projet le plus respectueux pour le site Natura 2000 en cas d'effets notables.

QU'EST-CE QU'UNE EVALUATION D'INCIDENCE ?

L'évaluation d'incidence est une étude qui concerne les impacts notables, temporaires ou permanents, de tous les projets se situant à l'intérieur ou à proximité d'un site Natura 2000.

Elle ne prend en compte que l'incidence sur les habitats ou espèces qui ont justifié le classement de la zone.

Dans le cas où l'impact est positif, elle doit faire apparaître toutes les mesures envisagées qui visent à l'atténuer ou au mieux, à le supprimer.

Dans le cas où les effets notables sur le site sont inévitables et que le projet présente des raisons d'intérêt public, des mesures compensatoires peuvent être présentées. L'information ou l'avis de la Commission européenne est alors nécessaire.

Il est important de rappeler que l'évaluation d'incidence est proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet. La procédure sera donc simplifiée en cas d'incidence nulle.

CARTE COMMUNALE DE DAMERAUCOURT

LOCALISATION DU SITE NATURA 2000

- A l'échelle interdépartementale.



Région	Picardie	Altitude minimale	70 m
Département	Oise (68%) / Somme (32%)	Altitude maximale	185 m
Superficie	579 ha	Région biogéographique	Atlantique

LOCALISATION DU SITE NATURA 2000

- A l'échelle du territoire communal de Daméraucourt.

La superficie de la zone Natura 2000 localisée sur le territoire de Daméraucourt est d'environ 72,8 hectares. La commune de Daméraucourt est donc concernée par le site Natura 2000 du « Réseau de Coteaux et de la Vallée du Bassin de la Selle » car elle est concernée par 12,6% du site total (72,8ha sur les 579ha du site). Le site Natura 2000 présent sur le territoire de Daméraucourt correspond à la vallée des Evoissons.



 Site Natura 2000  Daméraucourt

DESCRIPTION DU SITE NATURA 2000

Cet ensemble exceptionnel de vallées, remarquable pour son patrimoine naturel et ses paysages, possède les spécificités des vallées et versants des craies picardes liés à la présence de pelouses calcicoles et aux formations dynamiques associées.

La zone dite de la haute vallée des Evoissons qui correspond à la vallée concernée par Natura 2000 sur Daméraucourt, comprend un vaste ensemble de vallées sèches.

Sur le plateau et sur les versants de cette vallée s'étendent des massifs boisés de tailles variées et composés essentiellement de feuillus. Les territoires cultivés sont aussi très présents mais laissent toutefois place à des pâtures et des pelouses sur les plus fortes pentes. Ces dernières, héritées d'anciens parcours à moutons, couvrent parfois de grandes superficies et marquent le paysage.

Possédant une orientation Nord-Ouest/Sud-Est, les versants présentent Orientés pour la plupart des microclimats contrastés : froids et assez humides pour les premiers, chauds et secs pour les seconds.

C'est cette topographie et ces conditions climatiques qui génèrent une grande richesse floristique et faunistique. Les coteaux où subsistent des pelouses et des lisières ensoleillées concentrent les plus fortes particularités floristiques.

Flore : les inventaires écologiques effectués dans la vallée des Evoissons ont démontré la présence de nombreuses plantes rares en Picardie. Celles-ci se sont particulièrement maintenues dans les anciens parcours à moutons et dans les secteurs où les lapins de garenne maintiennent une végétation rase.

Parmi ces plantes rares, citons :

- la Globulaire (*Globularia bisnagarica*) qui possède des inflorescences bleues globuleuses.
- l'Anémone pulsatile (*Pulsatilla vulgaris*), aux fleurs violacées qui s'épanouissent au début du printemps.
- présence d'une vingtaine d'espèces d'orchidées (dans l'ensemble du site global) : dont l'Ophrys araignée (*Orphrys sphegodes*) qui est une espèce très rare et légalement protégée, l'Anacamptis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) ou encore l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), dont les fleurs dégagent une forte odeur.

CARTE COMMUNALE DE DAMERAUCOURT

Sur les cailloutis de craie se développe également une espèce légalement protégée, la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*), aux fleurs jaunes pâles.

Le site Natura 2000 est caractérisé d'autre part par la présence de bryophytes surtout localisés au niveau des anciennes carrières de craie. Ces plantes seraient les plantes possédant le plus de caractères des premières plantes ayant colonisé la terre ferme.

Au total 6 plantes sont protégées dans le site Natura 2000 du « réseau de Coteaux et de la vallée du bassin de la Selle ».

Faune : d'un point de vue faunistique le site présente une grande richesse en papillons nocturnes et diurnes a été décelée ainsi que la présence d'espèces rarissimes pour la Picardie. La plus remarquable espèce protégée que l'on trouve est le Damier de la Succise.

Nous pouvons également apercevoir sur le site la présence de plusieurs rapaces, dont l'Epervier et la Chouette chevêche. Menacée dans le Nord de la France, elle se maintient dans les vieux vergers et les restes de bocage près des villages.

Plusieurs chauves-souris ont été mentionnées dont le Murin de Naterrer, espèce rare et menacée en Picardie ou encore le Vespertilion de Becstein et la Barbastelle.

Composition du site :

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	40 %
Pelouses sèches, Steppes	34%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
Forêt caducifoliées	5 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	5%
Prairies améliorées	5 %
Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%



TYPES D'HABITATS PRESENTS SUR LE SITE NATURA 2000

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Hêtraies du Asperulo-Fagetum	15 %	C
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)	10%	C
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5%	C
Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachon	1%	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	1%	C
Forêt alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae	1%	C

INCIDENCE DE LA CARTE COMMUNALE SUR LE SITE NATURA 2000

Cette analyse s'inscrit dans le cadre du décret du 27 mai 2005 relative aux évaluations environnementales des documents d'urbanisme. Les incidences éventuelles du projet de la Carte Communale par rapport au site Natura 2000 doivent être explicitées.



■ Site Natura 2000 □ Daméraucourt □ Périimètre constructible de la Carte Communale

Par son intérêt écologique, la zone Natura 2000 mérite une attention et une gestion particulières de la part des acteurs de l'aménagement du territoire.

C'est pour ces raisons que le zonage de la Carte Communale inscrit en zone N les terrains concernés par Natura 2000.

Ainsi, la totalité du site Natura 2000 est classée dans la Carte Communale en zone naturelle c'est-à-dire en secteurs non constructible.

Dans les secteurs non constructibles, sont autorisés :

- la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre ou la restauration des bâtiments dont l'essentiel des murs porteurs subsiste,
- l'adaptation, le changement de destination (transformation en habitation, par exemple), la réfection ou l'extension des constructions existantes,

-la réalisation de constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Le classement de la totalité du site Natura 2000 en secteur N assure donc la protection de ce site et conduit à indiquer que le projet de la Carte Communale ne possède aucune incidence négative sur le site Natura 2000.